

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....	a)	a)	a)	a)	a)
2° b) Appartenant à.....	b)	b)	b)	b)	b)
3° c) Autorisées par décret en date du ..	c)	c)	c)	c)	c)
d) ou ouvertes au culte à la date du ..	d)	d)	d)	d)	d)
e) ou en service de temps immémorial.	e)	e)	e)	e)	e)
4° f) Messes célébrées chaque année ...	f)	f)	f)	f)	f)
g) — ou chaque mois.....	g)	g)	g)	g)	g)
h) — ou chaque semaine	h)	h)	h)	h)	h)
i) Autres offices. En fait-on ? Lesquels ?	i)	i)	i)	i)	i)
j) Y fait-on le catéchisme	j)	j)	j)	j)	j)
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale.....	k)	k)	k)	k)	k)
l) État des chemins	l)	l)	l)	l)	l)
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..	m)	m)	m)	m)	m)
n) Y assistant à la messe le dimanche.	n)	n)	n)	n)	n)

Observations particulières.

Il n'y a point sous la paroisse de
Relecq-Kerhuon de chapelle publique.

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de Le Relecq-Kerhuon

QUESTIONNAIRE

1° Date d'érection.

Vers le XII^e siècle

2° Nom du propriétaire. . .

M^{me} Frielle

3° Messes célébrées chaque
année.

Le jour de la St Marc
et le second jour des
Rogations.

— ou chaque mois . . .

En dehors de ces
deux jours, on n'y dit
la messe que sur la

— ou chaque semaine.

demande de M^{onsieur}.

4° Indult pontifical

L'indult a été renouvelé
il y a bon temps; mais
je n'ai pu m'assurer

— sa date.

de la date, madame
Frielle étant absente.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ? . .

Il est accordé à perpétuité
moyennant une redevance
de 20^{cts} à l'évêché, par
an.

— A-t-il reçu le visa de
l'Évêché ?

Il est au nom du
propriétaire actuel.
Oui.